

Ständiger Ausschuss der Alpenkonferenz
Comité permanent de la Conférence alpine
Comitato Permanente della Conferenza delle Alpi
Stalni odbor Alpske konference

NEU
NOUVEAU
NUOVO
NOVO
12.03.2009

40

TOP / POJ / ODG / TDR

5

FR

OL: DE

**EXAMEN A MI-PARCOURS DU PROGRAMME DE TRAVAIL
PLURIANNUEL (MAP) DE LA CONFERENCE ALPINE, 2005-2010**

A Rapport du Secrétariat permanent

B Proposition de décision

Annexes:

Annexe 1: Rapports des observateurs et des partenaires

Annexe 2: Liste des nouvelles publications spécifiques à la Convention alpine
(2005 - 2008)

A Rapport du Secrétariat permanent

1. Introduction et historique du MAP/PTP et de la vérification à mi-parcours

2. Activités réalisées (2005-2008)

2.1 Rapports sur l'état des Alpes, suivi et interprétation des développements

2.2 Projets et mesures dans les 4 priorités thématiques transsectorielles

2.2.1 Mobilité, accessibilité, trafic de transit

2.2.2 Société, culture, identité

2.2.3 Tourisme, loisirs, sport

2.2.4 Nature, agriculture et sylviculture, paysages transformés par la main de l'homme

2.3 Accomplissement des tâches conformément à l'article 2 de la Convention alpine

2.3.1 Population et culture

2.3.2 Qualité de l'air

2.3.3 Régime de l'eau

2.3.4 Gestion des déchets

2.4 Relations publiques

2.5 Echange d'expériences et coopération

2.6 Collaboration avec d'autres régions de montagne et conventions

3. Résumé et analyse

4. Conclusions et recommandations

Annexe:

- Fiches comportant la description des activités conformément aux six priorités du MAP/PTP
- Liste des publications

1. Introduction et historique du MAP/PTP et de la vérification à mi-parcours

Avec son programme de travail pluriannuel, la Conférence alpine¹ a invité tous les acteurs intéressés à participer activement à la mise en œuvre de la Convention alpine dans six thèmes prioritaires, à clarifier la diversité existante des diverses conditions et paramètres dans les différentes régions et à préserver un environnement capable de survivre par l'action de différents acteurs, notamment les parties contractantes de la Convention alpine et le Secrétariat permanent ainsi que les partenaires de la Convention alpine (observateurs, réseau de mise en œuvre, etc.). Six priorités ont été fixées à l'époque pour le travail en commun.

Le MAP lui-même devait être contrôlé à la moitié de sa durée et la conférence suivante devait ensuite statuer sur des modifications pouvant s'avérer éventuellement nécessaires².

La Conférence alpine a prié le Secrétariat permanent de remettre à jour le programme de travail annuel à la lumière du rapport sur l'état des Alpes, du rapport du comité de vérification et du rapport de vérification proposé ici en procédant aux actualisations, ajouts et éventuellement fixations de priorités et en prescrivant autant que possible des objectifs concrets.³

L'objectif de la vérification à mi-parcours est donc d'analyser et de recommander des corrections éventuelles de la mise en œuvre du MAP et le MAP même. Cette vérification intermédiaire implique tous les acteurs intéressés et prend en compte leurs activités en conséquence.

Comme première démarche, le Secrétariat de la Convention a proposé d'établir un rapport pour le Comité permanent à Innsbruck (Nov. 2008) sur les activités qui ont été effectuées de 2005 à la mi-2008 par divers acteurs, notamment par les parties contractantes de la Convention alpine et du Secrétariat permanent ainsi que par les partenaires de la Convention alpine (observateurs, réseaux de mise en œuvre, etc.)

¹ Conférence alpine, 16 novembre 2004, Garmisch-Partenkirchen

² MAP, chapitre 1.3 « Le rôle du programme de travail pluriannuel », page 8

³ MAP, déclaration de la Conférence alpine sur le programme de travail pluriannuel, point 7, Conférence alpine, 16 novembre 2004, Garmisch-Partenkirchen

conformément aux six priorités déterminées dans le MAP. A cet effet, le Secrétariat permanent a envoyé des lettres à toutes les parties, observateurs et autres organisations poursuivant la mise en œuvre de la Convention alpine dans le but de compiler en un rapport leurs activités succinctement résumées dans un questionnaire qui devait servir ensuite à l'appréciation de la mise en œuvre.

En réponse à ses lettres, nous avons reçu jusqu'au terme du délai indiqué quatre questionnaires de la part de:

- GTA/Via Alpina
- Euromontana
- Communauté de travail des Alpes adriatiques
- ISCAR

Perles des Alpes et CIPRA ont posé au Secrétariat des questions visant à éclaircir ce qu'il leur demandait.

Puis, les suggestions suivantes nous sont parvenues sur la façon de procéder:

1. Les déclarations orales de partenaires et d'observateurs au Comité permanent et rédaction au procès-verbal de celles-ci
2. Avoir recours à des évaluateurs externes
3. Approche de l'examen par des pairs
4. Développement d'un « tableau de bord prospectif »
5. Die Berichte der Arbeitsgruppen und Protokolle der Sitzungen des Ständigen Ausschusses verwenden für die Erstellung des Berichts, welcher von den Parteien ergänzt werden kann
6. Utiliser les rapports des groupes de travail et les procès-verbaux des réunions du Comité permanent pour l'établissement du rapport pouvant être complété par les parties.

Suite à ces réactions et à la discussion menée au sein du Comité permanent à Innsbruck, il a été décidé que le Secrétariat établirait un rapport des activités en se référant aux documents existants établis dans le cadre des travaux des groupes de travail et plate-formes internes à la Convention alpine et pour les réunions du Comité permanent des années 2005 à 2008 à Galtür, Alpbach, Lanslebourg, Bozen, Monaco et Innsbruck.

Ce rapport servira ensuite de base à la poursuite de la discussion au sein du Comité permanent à Evian en mars 2009 qui précède la Conférence alpine. Ce rapport comprend également des conclusions et des recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du programme.

Ce rapport est articulé selon la structure du MAP et se subdivise en 6 priorités pour le travail en commun et en quatre thèmes prioritaires qui ont été déterminées pour les projets et les mesures réalisés conjointement. Le terme transversal sur le climat et les changements climatiques n'y est pas mentionné spécifiquement. Le rapport aborde cependant les activités de mise en œuvre dans ce domaine.

2. Activités réalisées (2005-2008)

Pour la première fois dans les années 2005 et 2006, toutes les parties contractantes de la Convention alpine ont remis des rapports sur le respect des obligations découlant de la Convention alpine et les protocoles d'application. Un rapport récapitulatif contenant des recommandations sur la poursuite de la mise en œuvre doit être adopté à la Conférence des Ministres à Evian en mars 2009.

2.1 Rapport sur l'état des Alpes, suivi et interprétation des développements

Un concept, ébauché sur l'observation des Alpes (SOIA/ABIS) en 2004, a été qualifié de bonne base par la VIII^{ème} Conférence alpine. Le groupe de travail SOIA a été mis en place lors de la VIII^{ème} conférence alpine en 2004 et chargé de conseiller le Secrétariat permanent et d'élaborer la structure ainsi que l'orientation de SOIA/ABIS. Il fonde son travail sur divers travaux précédents et notamment sur les résultats du groupe de travail « Objectifs environnementaux et indicateurs », qui a élaboré un système d'indicateurs pour l'espace alpin sur la base des objectifs de la Convention alpine.

ISCAR analyse le MAP et établit sur sa base un agenda de recherche pour le programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine.

L'antenne du Secrétariat permanent de la Convention alpine est opérationnel depuis 2007 en permettant ainsi la mise en œuvre effective de SOIA/ABIS.

Toutes les activités citées sont des aspects partiels du suivi global à long terme et de l'interprétation des évolutions dans les Alpes.

PC40_05_fr

Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine,
2005-2010

Rapports sur l'état des Alpes

Le premier rapport sur l'état des Alpes sur le thème « Mobilité et transport » a été établi dans les années 2005 à 2007. Il a été validé par la Conférence alpine qui s'est tenue à Alpbach (Novembre 2006). La traduction dans les langues des Alpes et la publication ont eu lieu en 2007.

Le second rapport sur l'état des Alpes sur le thème « Régime de l'eau et gestion des ressources en eau » a été élaboré de 2007 à 2009, et adopté et publié en 2009.

La décision sur le thème du troisième rapport sur l'état des Alpes sera prise à la Conférence alpine à Evian (mars 2009).

Base de données

La base de données a été développée jusqu'au printemps 2009 d'après la base de données installée dans le cadre du catalogue des objets environnementaux du Ministère d'état bavarois à Munich et transféré à l'antenne du Secrétariat permanent à Bolzano.

Le réseau scientifique ISCAR (International Scientific Network for Alpine Research) a établi un agenda de recherche pour le programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine.

Réseau et échange scientifique

De nombreuses manifestations portant sur les thèmes scientifiques ont été réalisées, notamment:

- ISCAR organise à intervalles de deux ans le Forum Alpinum sur l'échange scientifique portant sur des thèmes prioritaires. Un Forum Alpinum a eu lieu en 2004, 2007 et 2008.
- Sur la diversité génétique dans l'agriculture (mai 2008)
- et sur le thème du transport et de la mobilité SWOMM (Scientific Workshop on Mountain mobility and transport) en décembre 2007 et décembre 2008

ALPARC et ISCAR ont initié un comité de recherche, ISCAR-P, qui se concentre sur des thèmes de recherche dans les espaces protégés.

De nombreuses publications des parties contractantes, des observateurs et des partenaires se référant directement à la Convention alpine ont paru ces quatre dernières années:

La revue scientifique « eco.mont » portant sur la recherche dans les espaces protégés alpins est en cours d'élaboration et sera publiée pour la première fois en 2009.

Climat et changements climatiques

La problématique des changements climatiques concerne en particulier les Alpes, celles-ci étant un écosystème sensible. Le programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine 2005-2010 a défini les changements climatiques comme l'une des questions principales dans les domaines tels que le tourisme, la gestion des risques naturels, l'agriculture, la sylviculture et la gestion des ressources hydrauliques. En 2005, dans le cadre de sa 31^{ème} réunion, le Comité permanent a organisé une manifestation thématique sur ce sujet.

Déclaration sur les changements climatiques

Sur la base de l'expertise faite par la plateforme Risques naturels, la Déclaration ministérielle sur les changements climatiques a été préparé pour la IX^{ème} Conférence alpine. Elle visait à attirer l'attention sur l'importance des changements climatiques, appeler le public à arrêter la destruction de l'écosystème alpin sensible et formuler les recommandations sur la mise en œuvre de la protection active du climat, en particulier des stratégies urgentes d'adaptation. En novembre 2006, à Alpbach, le Comité permanent, sous la présidence française, a reçu le mandat de préparer le plan d'action, contenant les recommandations spécifiques sur les mesures devant être adoptées dans les Alpes, les initiatives à long terme ainsi que la feuille de route, et le soumettre à la X^{ème} Conférence alpine. Il convient de souligner qu'une série de mesures, proposées dans le plan d'action, concrétisent les dispositions provenant de protocoles différents de la Convention. En décembre 2007, un séminaire a été organisé à Bolzano, visant à présenter des exemples de bonnes pratiques. Les résultats principaux du séminaire seront intégrés dans le plan d'action. En novembre dernier, les textes des interventions du séminaire ont été publiés dans les « Signaux alpins 5 »

Le deuxième rapport sur l'état des Alpes, dont le thème principal est l'eau, actuellement en phase finale de préparation, consacre un chapitre entier aux changements climatiques et leur impact sur les ressources hydrauliques. Le

PC40_05_fr

Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine,
2005-2010

Secrétariat permanent collabore en tant que partenaire associé à l'étude réalisée par l'Agence européenne pour l'environnement (EEA) : "Water Management Climate Change Impacts and Adaptation in the European Alps: Focus Water Resources". Il se trouve également sur la liste des observateurs des projets, réalisés dans le cadre du programme « Espace alpin »: „Alp Water Scarce“, CLISP et Permanet.

La Convention alpine a réagi entre autres au Livre vert (Adaptation au changement climatique en Europe: les possibilités d'action de l'Union européenne), présenté en juin 2007 par la Commission européenne.

Toutes ces activités représentent un pas en avant dans les efforts de faire des Alpes une région exemplaire dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de la prévention de leurs conséquences.

Concours « cc.alps »

CIPRA International réalise le concours « cc.alps » pour les activités et les projets réussis dans le domaine de la protection climatique et a décerné en 2008 des prix d'une valeur de 100'000 euros à sept communes, entreprises et organisations.

2.2 Projets et mesures dans les 4 priorités thématiques transsectorielles

2.2.1 Mobilité, accessibilité, trafic de transit

Le groupe de travail « transport » joue un rôle central dans toutes les activités réalisées dans le cadre de la Convention alpine sur la mobilité, l'accessibilité, le trafic de transit. Ce groupe de travail existe depuis la Conférence alpine qui s'est tenue à Meran en 2002 sous la présidence française ce qui en fait le groupe de travail le plus ancien de la Convention. Jusqu'à présent, il s'est surtout penché sur les coûts et le calcul des tarifs des transports dans l'espace alpin, l'optimisation des corridors ferroviaires existants et l'influence du trafic sur la qualité de l'air et la mobilité durable des personnes dans l'espace alpin. Deux rapports ont été élaborés sur ce sujet « Coopération dans les corridors ferroviaires des Alpes » et « Les coûts véritables du trafic dans les corridors transalpins ». De plus, le groupe de travail a composé un recueil des exemples types de la mobilité durable dans les Alpes avec un chapitre sur les exemples types de mobilité urbaine dans l'espace alpin qu'il a publié.

PC40_05_fr

Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine,
2005-2010

Les travaux concernant la mobilité durable émanent donc du travail réalisé en étroite collaboration entre les délégation des pays. En participant à ces travaux et en s'acquittant dans le même temps de leur rôle de conseiller, les observateurs de la Convention alpine, CIPRA, Club Arc Alpin et l'association des Elus de la Montagne ont pu faire entendre leur avis et apporter leurs connaissances techniques et leur expérience.

Ratification du protocole sur le transport

Le protocole sur le transport a été ratifié par l'Autriche, l'Allemagne, le Liechtenstein, la France et la Slovénie d'ici 2005. En décembre 2008, la Commission européenne a adopté une proposition sur la ratification du protocole sur le transport.

Mobilité et tourisme

La Convention alpine a promu des voyages écologiques à l'intérieur et à destination des Alpes par le biais de diverses activités. A ce titre, on peut citer:

- Conférence technique « Voyager en Europe en respectant l'environnement. Enjeux et innovations pour l'environnement, le transport et le tourisme » (Vienne)
- Séminaire international « Mobilité et espaces protégés alpins » (L'Argentière la Bessé)
- Etude « Offre de services en matière de transport de longue distance dans l'espace alpin »
- Rapport sur la mobilité durable du tourisme dans les Alpes
- Séminaire multilatéral « Accessibilité des destinations touristiques alpines avec les transports en commun » (Bonn)

Observation des Alpes et transport

Le premier rapport sur l'état des Alpes de la Convention alpine a été élaboré sur le thème « Transport et mobilité ». En supplément, 3 ateliers scientifiques ont eu lieu (ateliers SWOMM en 2005, 2006, 2007) qui ont fourni des connaissances supplémentaires sur la mobilité dans les Alpes.

Sur la base du premier rapport sur l'état des Alpes qui avait pour thème « Transport et mobilité », un jeu de simulation sera développé pour les élèves des classes supérieures et il sera joué dans 3 écoles en Autriche, en Suisse et en Italie dans le cadre d'un projet pilote.

Transalpin

PC40_05_fr

Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine,
2005-2010

Dans le domaine des initiatives d'éducation et de sensibilisation des jeunes et de la promotion d'une réflexion plus ample et plus structurée sur le sujet des transports alpins, un jeu interactif de simulation a été réalisé et expérimenté au mois d'octobre 2008 avec des lycéens d'Autriche, d'Italie et de Suisse. Le but de ce jeu est de vivre directement les liens entre le transport et ses conséquences sur la vie de chacun.

2.2.2. Société, culture, identité

Déclaration « population et culture »

Le Groupe de travail Population et Culture, présidé par l'Italie, a exercé son troisième mandat dans la période 2005-2006.

La IX^e Conférence Alpine a abouti à l'adoption de la Déclaration « Population et culture », première importante contribution pour rejoindre les objectifs de durabilité sociale et culturelle de la Convention Alpine (art. 2, par a).

Dans cette optique différentes initiatives ont été organisées afin de diffuser les contenus de la Déclaration « Population et culture » dans le territoire alpin, en attirant l'attention des communautés locales sur les finalités de cet instrument.

Asiago, le 1^{er} octobre 2007

Des écoles de différents pays de la Convention ont participé à la manifestation soutenue par la Région Vénétie et par le Secrétariat permanent. La Déclaration Population et culture a été "transformée" par les élèves en une pièce de théâtre.

Alpi 365, Turin 4-7 octobre 2007 :

Un séminaire appelé: « Le rôle des villes et des espaces ruraux, conditions et structures de l'urbanisation dans les Alpes : la contribution de la Déclaration Population et culture de la Convention alpine » a été organisé à l'intérieur de ce salon consacré à de nombreux aspects liés au développement durable dans les Alpes et en particulier au rapport « Montagne - Ville ».

Conférence de Villach, 3 et 4 mars 2008:

La conférence internationale de Villach (3-4 mars 2008) s'est penchée sur le thème: « La Déclaration Population et culture de la Convention alpine: vers une action concrète ».

Les sujets centraux de cette conférence ont été la mise en œuvre de la Déclaration et surtout son utilité dans la vie professionnelle quotidienne, dans les procédures administratives et dans les activités concrètes de projet. Les contenus de la Déclaration ont été évalués de façon critique à travers une comparaison avec la pratique à l'intérieur des cinq ateliers, chaque atelier étant consacré à l'une des sections de la Déclaration.

Séminaire de Goriška Brda, 29-30 mai 2008:

Les 29 et 30 mai 2008, à Goriška Brda, dans l'espace du Collio slovène, on a organisé le séminaire international « L'efficacité énergétique dans la construction et les changements climatiques dans l'espace alpin ». Cet événement a été l'occasion d'approfondir le point 3.1 « Conditions et structures de l'urbanisation » de la Déclaration Population et culture, et de réfléchir sur les synergies entre la DPC et la Déclaration « Changements climatiques » de la Convention alpine.

Colloque d'Ostana, 26-27 juin 2008 :

Les 26 et 27 juin 2008, un colloque international sur la mise en œuvre de la Déclaration Population et culture de la Convention alpine a été organisé à Ostana, au pied du Monviso. Compte tenu de la position géographique de cette commune au cœur d'une vallée occitane et de la politique adoptée par Ostana en vue de redynamiser son territoire, la manifestation d'Ostana a été l'occasion idéale d'approfondir la section « Diversité culturelle » de la Déclaration.

Conférence de Poschiavo et Tirano, 13-14 février 2009:

Les 13 et 14 février on a organisé la conférence "Landscapes without frontiers. Opportunities for the economic, demographic and social space of the Alps". Cet événement a été consacré à l'approfondissement de l'aspect économique de la Déclaration, en particulier le soin du territoire et du paysage sans négliger la présentation des bonnes pratiques en matière de « filières économiques », « emploi » et « développement régional ».

L'Italie a annoncé qu'elle rassemblera les actes et les résultats principaux de ces initiatives finalisées à la promotion locale de la Déclaration Population et culture dans une publication éditée par l'Autriche, l'Italie et le Secrétariat permanent.

Le Parlement des jeunes de la Convention Alpine

La création d'un Parlement des jeunes de la Convention alpine, pour favoriser la participation à l'éducation de la population active et à la diffusion de la connaissance de la Convention alpine et de ses principes inspirateurs, remonte à 2003. Le Parlement est formé par les représentants des écoles des nations qui partagent l'espace alpin. Les trois séances du Parlement des jeunes (Innsbruck 2006, Innsbruck 2007 et Maribor 2008) ont voulu approfondir, au niveau transfrontalier, des sujets d'intérêt pour l'espace alpin. Les résultats du débat ont été envoyés au Secrétariat permanent et présentés au Comité permanent et à la Conférence alpine. En raison du succès de ces initiatives, qui ont suscité un vaste écho sur les médias locaux, le Secrétariat permanent a rédigé un dépliant informatif sur la Convention alpine adressé aux jeunes.

UNESCO

Considérant que les candidatures des sites alpins à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO peuvent représenter un instrument utile pour la protection et la valorisation des Alpes, le 35^e Comité permanent a approuvé le mandat du groupe de travail « Patrimoine mondial de l'UNESCO », en l'invitant à s'occuper des questions suivantes:

1. inventaire et mise à jour des analyses sur la faisabilité des potentielles demandes d'inscription des sites transfrontaliers et sites transnationaux en série ;
2. concours à l'harmonisation des listes de propositions sur la base des informations sur les projets d'inscription des États parties;
3. soutien et facilitation de candidatures alpines aussi en ce qui concerne la définition de programmes, systèmes ou mécanismes de gestion des sites;
4. partage des expériences acquises en ce qui concerne les inscriptions de sites alpins des États parties;
5. élaboration de recommandations visant à améliorer les chances des inscriptions.

La Présidence française accorde une grande importance au sujet du tourisme et à la réalisation du protocole thématique de la Convention, dont l'objectif est de faire de l'arc alpin un modèle de tourisme durable.

Dans ce contexte plusieurs séminaires thématiques ont été organisés et ils se sont tenus en liaison avec les séances du Comité permanent. Le premier séminaire (Lanslebourg/Mont Cenis, 2 mai 2007) a été consacré aux fondements de l'attractivité touristique des Alpes. Le deuxième séminaire (Bolzano, 22 octobre 2007) s'est concentré sur la présentation des politiques européennes et

PC40_05_fr

Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine,
2005-2010

internationales en matière de tourisme durable. Le troisième et le quatrième séminaire (Monaco, printemps 2008 et Innsbruck, novembre 2008) ont été consacrés à la présentation et aux échanges d'expériences entre les pays de l'arc alpin.

Afin de promouvoir une confrontation plus ample et un échange au niveau transfrontalier, conformément à l'article 19 du protocole Tourisme de la Convention alpine, on a mis en place un concours pour la présentation d'initiatives touristiques durables et innovantes dans l'arc alpin.

Ratification du protocole sur le tourisme

Le protocole sur le tourisme sera ratifié d'ici 2006 par l'Allemagne, la France, le Liechtenstein, Monaco, l'Autriche, la Slovénie et l'UE.

Audit des domaines skiables

Un audit des domaines skiables est testé suite à une initiative du Liechtenstein dans le cadre d'un projet pilote et appuyé par les parties contractantes. Un concept de formation et de communication ainsi qu'un concept portant sur l'organisation et l'octroi du prix sont en cours d'élaboration. Ce prix sera décerné pour la première fois lors de la Conférence alpine à Alpbach.

GTA/Via Alpina

L'association Grande Traversée des Alpes GTA apporte son concours au développement régional et aux relations publiques en développant des offres touristiques locales et supra-régionales et par une stratégie de marketing internationale, des publications, des voyages de presse, des événements locaux ainsi que par la refonte des pages Internet du tourisme de randonnée à travers les Alpes. Les activités de l'association reposent principalement sur les fonds Interreg.

2.2.4 Nature, agriculture et sylviculture, paysages transformés par la main de l'homme

Ratification des protocoles

Les protocoles protection de la nature et entretien des paysages, économie de montagne, aménagement du territoire et développement durable, protection des sols et forêts de montagne ont été ratifiés par l'Autriche, l'Allemagne, le Liechtenstein, la France et la Slovénie d'ici la mi-2005. L'UE a ratifié l'économie de montagne et la

PC40_05_fr

Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine,
2005-2010

protection des sols en 2006 et Monaco a ratifié la protection de nature et l'entretien des paysages, la protection des sols ainsi que l'aménagement du territoire et le développement durable d'ici 2004.

Espaces protégés et réseau écologique transfrontalier

Une étude sur le « Réseau écologique transfrontalier » a été réalisée et publiée dans la collection des Signaux alpins, et constitue la base de la mise en réseau de 8 régions-test. Les travaux sont accompagnés par une nouvelle plate-forme « Réseau écologique » mise en place sous la présidence allemande. Son mandat, adopté par la Conférence alpine à Alpbach en 2006, prévoit l'élaboration d'une terminologie et d'une méthode communes, d'un catalogue de mesures, la détermination d'indicateurs, le travail avec des administrations locales intéressées, la recherche de moyens financiers, la réalisation d'études d'accompagnement et la coopération à tous les niveaux pour la mise en œuvre de la mise en réseau écologique.

La Task Force espaces protégés, intégrée auprès du Secrétariat permanent en 2006 travaille sur la base de programmes bi-annuels visant à mettre en œuvre l'article 12 du protocole nature à travers le réseau ALPARC. Le programme est validé pour les années 2007/2008 et pour les années 2009/2010 par le Comité permanent. Le réseau ALPARC organise des échanges d'information et de connaissances entre gestionnaires des espaces protégés. Des secteurs prioritaires sont ceux des effets des changements climatiques, des constructions écologiques, de l'innovation, de l'éducation, de la recherche et des transports vers les espaces protégés et de la mobilité dans ces espaces. Des indicateurs ont été développés en 2006, ainsi que des échanges afin de contribuer à l'institution d'un réseau des espaces protégés dans les Carpates. Le Comité international de pilotage du réseau des espaces protégés alpins a un statut d'observateur à la Convention alpine.

Deux projets internationaux visant à la promotion du réseau écologique sur la base de régions pilotes sont institués par les organismes participant à leur financement, à savoir ALPARC/CIPRA/ISCAR/WWF et dans le cas d'Econnect, mis en œuvre avec 16 partenaires (ALPENCOM, Ecological Continuum 2007, Econnect 2008).

Liste du patrimoine culturel de l'UNESCO

Pour soutenir et encourager les candidatures provenant de l'espace alpin, un groupe de travail « Candidatures UNESCO » est mis en place sous la présidence italienne au sein de la Convention alpine. Son premier mandat sera validé par le Comité permanent à Lanslebourg. Il apporte une contribution à l'harmonisation des listes de propositions.

Risques naturels

La plate-forme « Risques naturels » et la présidence suisse, instituée par la Conférence alpine à Garmisch-Partenkirchen en 2004, travaille sur la base d'un mandat correspondant. Elle se penche sur les concepts stratégiques liés aux risques naturels, sur l'évaluation des concepts de gestion des risques intégrée pour la protection contre les risques naturels, la conception et la mise en œuvre de recommandations portant sur les domaines du risque résiduel, les changements climatiques, le dialogue sur les risques et l'aménagement du territoire.

Le projet Interreg ClimChAlp constitue une priorité de travail des membres de la plate-forme sur le thème de la gestion des risques en réseau en tenant compte des conséquences des changements climatiques et des stratégies d'adaptation dans l'espace alpin.

Agriculture de montagne

L'Autriche a entrepris l'initiative, en 2006, de consacrer à ce sujet une attention particulière dans le domaine d'une réunion du Comité permanent. Cet événement a été suivi d'une publication ad hoc.

En 2008 a eu lieu une conférence sur la mise en œuvre de la Convention alpine et de son protocole sur l'agriculture de montagne, axée spécialement sur la promotion de la diversité génétique des races d'animaux de rente et des plantes cultivées.

Convention sur la biodiversité CBD

En même temps que la Convention des Carpates, sera signé avec la Convention sur la biodiversité un Memorandum of Understanding. Voir également le chapitre 2.6 Collaboration avec d'autres régions de montagne et conventions.

Prédateurs et ongulés vivant à l'état sauvage

En 2009, la Conférence alpine d'Evian a suggéré de mettre en place une plate-forme « Prédateurs et ongulés vivant à l'état sauvage ».

2.3 Accomplissement des tâches conformément à l'article 2 de la Convention alpine

2.3.1 Population et culture

Nous pouvons remarquer de nombreuses activités consacrées au respect, à la protection et à la promotion de l'identité culturelle et sociale des populations locales, en favorisant, en outre, la compréhension mutuelle et la collaboration. Pour plus de détails consulter le chapitre 2.2.2 de ce rapport.

2.3.2 Qualité de l'air

Bien qu'il n'y ait pas de protocoles spécifiques sur lesquels s'appuyer dans ce domaine, dans la période 2005 - début 2009 de nombreuses activités visant à réduire les émissions polluantes et leurs effets négatifs ont été entreprises.

2.3.3 Régime de l'eau

En 2006 et 2008, deux conférences « Water Balance of the Alps » ont été organisées, l'une à Innsbruck et l'autre à Munich.

Le deuxième rapport sur l'état des Alpes consacré au thème « L'eau et la gestion des ressources en eau » sera adopté et publié en 2009. Pour établir le rapport, un groupe d'expert ad hoc émanant de l'ensemble de l'espace alpin a travaillé pendant 2 ans.

En 2009, la Conférence alpine d'Evian va mettre en place une plate-forme « Gestion de l'eau dans l'espace alpin ».

En 2008, trois projets Interreg du programme Alpin Space, qui traite des questions de gestion des ressources en eau, démarrent: Alp-Water-Scarce, AdaptAlp et PermaNet. Les projets Alplakes, CatchRisk, ClimChAlp, FORALPS, Meteorisk et l'agenda « Bassin hydrologique » sont arrivés à terme.

2.3.4 Gestion des déchets

Nous ne signalons pas d'activités spécifiques dans le domaine du tri, de la collecte et du recyclage des déchets.

2.4 Relations publiques

En suivant les indications du Programme de travail pluriannuel et des Parties contractantes, la période qui a suivi la IX^e Conférence alpine a enregistré un considérable investissement de ressources surtout de la part du Secrétariat permanent dans le secteur de la communication et des relations publiques. Les activités réalisées peuvent être divisées en quatre thématiques essentielles:

1. Moyens pour communiquer : définition d'une nouvelle image coordonnée et développement du site internet pour communiquer de façon efficace avec l'extérieur
2. Présence de la Convention alpine: activité de divulgation sur le territoire
3. Divulgation et dissémination
4. Réalisation de produits avec le logo de la Convention alpine

Moyens pour communiquer :

Dans le domaine qui concerne ces activités, en premier lieu une nouvelle image coordonnée a été réalisée et elle sera utilisée dans toutes les formes de communication, accompagnée par un manuel d'utilisation. Le site internet de la Convention alpine www.alpcon.org, a été réorganisé et mis à jour afin de mieux répondre aux exigences et au dynamisme du réseau et afin de devenir de plus en plus un point de repère pour ceux qui désirent approfondir les thématiques liées à la Convention. Le site est en ligne depuis novembre 2008.

ALPARC a aussi renouvelé sa page Internet.

Présence de la Convention alpine: activité de divulgation sur le territoire

Afin de promouvoir une connaissance complète et adéquate de la Convention alpine en s'adressant de façon plus directe à l'opinion publique, différentes actions de divulgation sur le territoire ont été entamées :

- **Promotion de transports alternatifs à la voiture** (tram, montgolfière, train, autobus) dans différentes villes alpines.
- **Organisation de stands à de nombreux Festivals du cinéma de montagne et autres manifestations.**

Organisation de manifestations comme occasion d'information et de participation des

SuperAlp 1 e 2:

Le Secrétariat a organisé la deuxième édition de SuperAlp!, la traversée durable de l'arc alpin. Du 14 au 22 juin 2008 un groupe de journalistes provenant de cinq pays (Autriche, Allemagne, Japon, Italie, Roumanie et Slovénie) ont parcouru 2000 km, en traversant les Alpes de l'ouest à l'est, avec exclusivement des moyens de transport durable (train, bicyclette, téléphérique et à pied). L'intérêt des médias à l'égard de cet évènement a permis de mettre en exergue la Convention alpine. Sur le site internet de la Convention on peut trouver un guide pour répéter la traversée: http://www.alpconv.org/theconvention/conv08_it.htm

Objectifs :

- Promouvoir la mobilité à développement durable dans les Alpes
- Découvrir les réseaux qui mettent en œuvre la Convention alpine au niveau local
- Faire connaître la Convention alpine et ses protocoles, en particulier le protocole « Agriculture de montagne »

Divulgateion et dissémination

- **Publications**

Les publications réalisées dans la période de référence ont été nombreuses. Pour plus de détails consulter l'annexe.

- **Produits pour faire connaître la Convention alpine**

Une exposition informative sur la Convention alpine (22 panneaux) a été réalisée et la création d'Info-Points et d'une exposition de photographies est en phase d'étude.

Pour soutenir l'activité de diffusion, du matériel informatif a été réalisé (infosheet, cartes, posters et un calendrier pour l'année 2009). Nous avons en outre créé des objets personnalisés (entre autres T-shirts, casquettes, sacs en toile).

alpMedia

Le bulletin alpMedia est expédié par CIPRA à plus de 5500 adresses dans le monde entier toutes les deux semaines dans les quatre langues alpines et tous les deux mois paraît un résumé en anglais. Les nouvelles sont publiées en permanence dans une vaste base de donnée ce qui les rend disponibles à tout moment. De plus, d'autres informations traitées par exemple sous forme de dossiers, d'indications bibliographiques ou événementielles sont publiées dans alpMedia. Vous trouverez également des positions, des exemples de bonne pratique et des liens vers les domaines d'action de la Convention alpine tels que les transports, le tourisme ou l'agriculture. Avec alpMedia, CIPRA donne des informations en premier lieu sur les Alpes mais aussi sur d'autres régions montagneuses à travers le monde.

CIPRA Info

CIPRA Info paraît quatre fois par an sur des priorités thématiques de la Convention alpine dans les quatre langues alpines.

ViViAlp

ViViAlp permet une visite virtuelle des Alpes et sert surtout d'information aux centres de visiteurs des espaces protégés. Le système contient des informations sur l'ensemble des Alpes concernant les thèmes de la protection de l'environnement, des paysages, de la faune et de la flore, de l'histoire, de la population et de la culture.

2.5 Echange d'expériences et coopération

Ayant reconnu la nécessité de favoriser et de promouvoir le développement de coopérations pour optimiser les efforts des différents acteurs qui s'engagent pour mettre en œuvre la Convention alpine et bien conscient de l'importance qui a, dans cette optique, une coopération efficace et structurée, le Secrétariat permanent a souscrit plusieurs protocoles d'entente (les textes sont disponibles sur le site internet de la Convention alpine) :

- *Memorandum of Understanding entre la Convention alpine et le réseau « Alliance dans les Alpes ».*

- *Memorandum of Understanding entre la Convention alpine et l'association « Ville des Alpes de l'année »*
- *Memorandum of Understanding entre la Convention alpine et la « Via Alpina » (2005-2008).*

Les deux réseaux « Alliance dans les Alpes » et « Ville des Alpes de l'année » sont soutenus dans leur activités par la CIPRA.

Coopération territoriale européenne

En raison de l'inclusion intégrale de l'espace de la Convention alpine à l'intérieur de l'espace éligible du programme communautaire de coopération territoriale "Alpine Space", en raison des analogies fortes entre les objectifs de la Convention et les priorités du programme et surtout des potentialités incontestables d'une synergie entre les deux entités, à partir de 2007 le Secrétariat permanent a considérablement intensifié les contacts avec les organismes responsables. Les collaborateurs du Secrétariat permanent ont participé activement aux colloques du Programme (rapports, contributions écrites).

Pour ce qui concerne les projets, le Secrétariat permanent entretient des contacts de différente intensité avec toute une série de projets d'intérêt pour la Convention alpine. Pendant la période de programmation 2000-2006, les collaborations aux projets DIAMONT, LEXALP, VIAVENTURE et ALPENCOM se sont avérées particulièrement importantes, grâce à une participation active dans les commissions d'appui.

Dans le domaine des projets approuvés jusqu'à présent à l'intérieur de la programmation 2007-2013 le Secrétariat est observateur dans les projets suivants: ACCESS, Co2NeutrAlp, Alp-Water-Scarce, CLISP.

La Task Force Espaces protégés du Secrétariat permanent est partenaire du projet ECONNET (priority 3 – Environment and risk prevention, Lead Partner University of Veterinary Medicine Vienna), qui vise à contribuer à la protection de la biodiversité alpine à travers la construction d'un réseau écologique des Alpes.
www.econnectproject.eu

Dimension européenne de la Convention alpine: coopération avec les institutions européennes

Une attention particulière a été consacrée à l'intensification de la coordination des activités de la Convention alpine avec les institutions communautaires, en particulier avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), afin d'identifier et de mieux exploiter les synergies possibles.

Le Secrétariat permanent s'est en outre engagé afin que les institutions européennes soient convenablement sensibilisées à propos de la ratification des protocoles de la Convention alpine. Au mois de décembre 2008 la Commission Européenne a adopté une proposition de décision du Conseil pour la ratification du protocole Transports.

Communauté de travail des Alpes adriatiques

Les années passées, la communauté de travail des Alpes adriatiques était notamment impliquée dans le développement de la Déclaration population et culture et dans sa mise en œuvre. Elle s'occupe du travail d'information sur les thèmes de la Convention alpine. Elle soutient la mise en réseau des pays, des régions et des républiques des zones des Alpes orientales et entend contribuer à une Europe pacifique, commune, démocratique et pluraliste.

CIPRA

CIPRA International tout comme les CIPRA nationales réalisent chaque année des conférences sur divers thèmes alpins.

CIPRA International effectue plusieurs projets embrassant un vaste choix de thèmes dans le but d'échanger des expériences et de développer de bons exemples de mise en œuvre. Sont à mentionner en particulier les projets (climAlp, Dynalp1 et 2, Avenir dans les Alpes,

Euromontana

Euromontana a pour mission de promouvoir la mise en réseau internationale et d'organiser régulièrement de séminaires et des colloques européens sur des questions liées aux zones de montagne. Les années passées, ils ont eu lieu à Chaves (Portugal, 2006), Piatra Neamt (Roumanie, 2007) et Brig (Suisse, 2008).

Semaine alpine

Les première et deuxième Semaines alpines ont eu lieu en 2004 et 2008 en Slovénie et en France réciproquement. Elles sont organisées et réalisées conjointement par CIPRA/ISCAR/ALPARC/Alliance dans les Alpes/Club Arc Alpin.

2.6 Collaboration avec d'autres régions de montagne et conventions

La Convention alpine a défini les Carpates, le Caucase et l'Asie centrale comme zones de coopération prioritaires à des fins de collaboration qu'elle a étendue ultérieurement à la région des Balkans. Dans ces zones, les pays contractants et la Convention soutiennent notamment des activités et des projets servant au renforcement des capacités d'institutions telles que la réalisation de conférences et de séminaires ainsi que l'édition de publications. Dans le même temps, elle a adhéré au « Partenariat international de montagne pour le développement durable des régions de montagne » et a déclaré face à l'initiative andine qu'elle était disposée à collaborer et à échanger des expériences.

Memorandum of Understanding avec la Convention des Carpates

La Convention des Carpates est entrée en vigueur en janvier 2006. Son développement a été soutenu par la Convention alpine. Les objectifs du MoU sont l'échange d'informations et d'expériences, la mise en œuvre de projets communs (Réseau des espaces protégés) et enfin, la sensibilisation sur l'importance d'un développement durable des zones de montagne en Europe.

Convention sur la biodiversité CBD- Memorandum of Cooperation avec la Convention sur la préservation de la diversité biologique.

En même temps que la Convention des Carpates sera signée avec la Convention sur la biodiversité un Memorandum of Understanding ayant pour but l'échange d'informations et d'expériences, le soutien mutuel dans le mise en œuvre des conventions et de leur projets communs (formation, centre d'échange, réseau écologique).

Soutien de l' AGOCA (Association of Central Asian Mountain Communities)

La mise en place d'un réseau de communes et ses activités seront soutenues en Asie centrale.

Soutien d'un réseau de communes dans le Caucase

En 2007 le Liechtenstein a entrepris l'initiative d'organiser une réunion ministérielle informelle (qui s'est tenue à Vaduz) sur le sujet d'une possible convention dans le Caucase.

La mise en place d'un réseau de commune sera soutenue dans le Caucase.

3. Résumé et analyse

Les organes, états contractants, observateurs et partenaires de la Convention alpine mettent en œuvre le programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine par diverses activités:

- Ratification des protocoles et transposition dans le droit national (voir au chapitre correspondant pour plus amples informations)
- Manifestations pour l'échange entre experts et les personnes intéressées ainsi que le développement de publications et de positions communes
- Activités scientifiques et observation des Alpes
- Activités d'informations sur les contenus de la Convention
- Soutien de projets
- Coopération avec des réseaux, conventions et institutions ayant pour vocation la mise en œuvre de la Convention alpine.

La priorité pour les organes de la Convention réside dans les manifestations, les activités d'information, l'interprétation juridique et l'observation des Alpes. Les observateurs et partenaires conduisent des projets liés aux priorités et effectuent un travail d'information.

Les acteurs de la mise en œuvre des divers domaines thématiques sont différents selon le thème. Dans le domaine mobilité/accessibilité/trafic de transit par exemple, il existe depuis de longues années un groupe de travail très actif qui réalise un travail de premier plan pour la mise en œuvre du thème. Dans le domaine des espaces protégés, la mise en œuvre s'appuie notamment sur les activités du réseau des espaces protégés alpins.

L'expérience des Plates-formes de la Convention alpine témoigne de l'importance de la participation de tous les acteurs impliqués dans les discussions sur les sujets cruciaux de la Convention. L'expérience acquise à travers les plates-formes réseau écologique et risques naturels le démontre. Cette pratique devrait être ultérieurement encouragée.

4. Conclusions et recommandations

Une mise en œuvre intensive du MAP a eu lieu pour les priorités « Observation des Alpes », « Travail de relations publiques », « Echange des expériences et coopération » ainsi que « Collaboration avec d'autres zones de montagne et conventions ».

Les projets Interreg et les réseaux non étatiques contribuent grandement à la mise en œuvre transfrontalières et transsectorielle de la Convention alpine sous forme de projets réalisés en commun.

Le domaine thématique « Gestion des déchets » qui est stipulé dans l'article 2 de la Convention-cadre n'a été pratiquement pas traité jusqu'à présent. « Qualité de l'air » est un aspect partiel important parmi les activités liées au domaine des transports.

Certains domaines thématiques ont été mis en œuvre géographiquement à des degrés divers jusqu'à présent. En fait partie notamment le thème sur la population et la culture.

L'échange portant sur les thèmes qui se chevauchent et sur des thèmes transversaux à l'intérieur de la Convention pourrait être optimisé. Il convient de prendre en compte en particulier l'échange mutuel entre des groupes de travail et des plate-formes de plus en plus nombreuses de manière adéquate.

Comme nous le voyons, la plupart des priorités prévues pour le travail réalisé en commun et les quatre thèmes prioritaires qui ont été fixés pour les projets et mesures conjoints ont été couverts par des activités. Cependant, ce qui diffère, c'est l'intensité, la nature de l'activité et des acteurs qui y participent. Force est donc de constater que certaines activités obtiennent un effet plus fort que d'autres. La participation de tous les acteurs intéressés est très importante à tous les niveaux de la politique, de l'administration, de la science et des organisations non gouvernementales.

Il est suggéré de ne procéder pour le moment à aucune modification du MAP et d'inclure les priorités ou façons de procéder correspondantes dans le nouveau MAP de 2011 à 2016.

Cependant, il serait souhaitable pendant le temps qui reste jusqu'à la fin 2010 de renforcer la mise en œuvre du MAP dans les domaines suivants:

- Etendre les activités liées à la population et à la culture à l'ensemble de l'espace alpin

- Un troisième rapport sur l'état des Alpes dans le domaine du développement rural
- Développement d'une stratégie de recherche sur les thèmes alpins y compris sur le financement
- Activités de mise en œuvre prévues dans le Memorandum of Understanding et le Memorandum of Cooperation
- Activités de mise en œuvre identifiées et suggérées dans le rapport de vérification
- Poursuite active des plate-formes et groupes de travail existants (y compris des nouvelles plate-formes « Gestion des eaux » ainsi que « Prédateurs et ongulés vivant à l'état sauvage »)
- Mise en œuvre du plan d'action pour la protection du climat
- Renforcement de la mise en œuvre de projets
- Ratification des protocoles existant en Suisse, en Italie et dans l'Union européenne

En outre, un processus est proposé pour établir l'orientation future des activités de la Convention alpine, développer une vision du mode de travail de la Convention alpine pour les 10 années à venir et en particulier, des mécanismes de financement pour la mise en œuvre d'activités concrètes.

B Proposition de décision

Le Comité permanent recommande à la X^{ème} Conférence alpine de prendre la décision suivante

« La Conférence alpine:

1. prend acte du rapport du Secrétariat permanent et remercie le Secrétariat permanent de continuer à faciliter la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine pour les années 2005 à 2010 en prenant en compte les décisions prises par la X^{ème} Conférence alpine d'Evian,
2. décide de poursuivre les travaux de révision du programme pluriannuel de travail de la Conférence alpine avec l'appui d'une Task Force présidée par la Suisse et invite le Secrétariat permanent, en coordination avec la Présidence slovène et la Suisse, à présenter une proposition sur le processus préparatoire en temps utile pour la 41^{ème} réunion du Comité permanent. »



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Ständiger Ausschuss der Alpenkonferenz
Comité permanent de la Conférence alpine
Comitato Permanente della Conferenza delle Alpi
Stalni odbor Alpske konference

40

TOP / POJ / ODG / TDR

5

FR

OL: DE

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

1

PC40_05_1_fr

Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine,
2005-2010

	<p>du 14 au 16 septembre 2006.</p> <ul style="list-style-type: none">- Conférence annuelle d'Euromontana du 4 au 5 octobre 2007 à Piatra Neamt, Roumanie- 6^{ème} assises européennes de la montagne du 9 au 10 octobre 2008 à Brig (CH)
--	---

Réponse de GTA / Via Alpina

Innsbruck/Bolzano, août 2008

Questionnaire

Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel (MAP) de la Conférence alpine, 2005-2010

Mise en œuvre du MAP/PTP, 2005-2008	
Acteur de la mise en œuvre	Association Grande Traversée des Alpes GTA (F) (coordination internationale) Österreichischer Alpenverein OeAV Région Piémont Région autonome du Frioul-Vénétie julienne Région de Lombardie Région autonome de la Vallée d'Aoste Province autonome de Bolzano Province autonome de Trente Province de Belluno Province d'Imperia Schweizer Wanderwegen (Itinéraires de randonnée suisses) Deutscher Alpenverein DAV Principauté du Liechtenstein (Office des forêts, de la nature et des paysages AWNL) Association de randonnée de Slovénie (giz Pohodništvo) Proplus d.o.o. (SLO) Club alpin monégasque (CAM)
Pays	Les 8 pays signataires
Responsable	François Gillet, vice-président, association Grande Traversée des Alpes 14 rue de la République, BP 227, F-38019 Grenoble cedex, France
Contact	Nathalie Morelle, Coordinatrice du projet, info@via-alpina.org , Tél./ Fax 0044 115 849 3129 http://www.via-alpina.org
Titre de l'activité	Promotion du tourisme de randonnée à travers les Ales, en tant

PC40_05_1_fr

Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine, 2005-2010

	<p>ments, guides de montagne et de randonnée, agences incoming, agences de voyage), organisations de marketing touristique (locales, régionales, nationales), communes, clubs de randonnée et alpines, administrations des espaces protégés.</p> <p>Partenaires financiers: états, régions (ou pays, cantons), provinces (ou départements) + les partenaires du projet cités ci-dessus</p> <p>Secrétariat permanent de la Convention alpine.</p>
Résultats et suivi	<p>Résultats:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du degré de notoriété dans le grand public et parmi les acteurs potentiels • Identification claire avec les objets de la Convention alpine et de revalorisation du patrimoine naturel et culturel • Premiers signes de répercussions économiques. <p>Suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du projet par les partenaires (dans les zones nationales concernées + secrétariat international commun) au terme de la subvention Interreg. Structure à long terme non encore déterminée. • Amélioration des informations de base nécessaire • Nouvelles activités de coopération doivent être développées selon les besoins des partenaires intéressés (ateliers de tourisme, nouveaux projets).

Réponse d'ISCAR

ISCAR (Observateur) (Rapporteur: Thomas Scheurer; President: Jean- Jacques Brun) présente les projets de mise en œuvre suivants concernant le MAP/PTP 2005-2010:

Projet principal:

Rapport: Agenda de recherche relatif au MAP (2005-2009), tous les sujets ont été analysés; sélection de 22 thèmes de recherche (indications: motifs, objectifs et activités)

Conférence: ForumAlpinum 2006 « Développement des paysages dans les régions montagneuses », se réfère principalement au thème 2.4. en incluant 2.3. et 2.2.

Conférence: Alpweek 2008 «Innover (dans) les Alpes » (avec CIPRA, ALPARC, Alliance dans les Alpes), tous thèmes

Projet: Projet continuum: Conception et mise en œuvre de réseaux écologiques (2007-2008) (avec CIPRA, ALPARC et WWF): concerne principalement le thème 2.4. en incluant les thèmes 2.1. et 2.3.

ECONNECT (espace alpin) découle du projet Continuum

Réseau: ISCAR et ALPARC ont initié ISCAR-P, un comité à vocation de recherche dans les espaces protégés avec deux activités actuelles principales(thème 2.4.):

Communication: journal scientifique eco.mont (par IGF Innsbruck)

Communication: base de donnée sur les projets de recherche dans les espaces protégés alpins

Réponse de la Communauté de travail „Alpe-Adria“

Innsbruck/Bolzano, août 2008

Questionnaire

**EXAMEN A MI-PARCOURS DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL (MAP) DE
LA CONFERENCE ALPINE, 2005-2010**

Mise en œuvre du MAP/PTP, 2005-2008	
Acteur de la mise en œuvre	Communauté de travail « Alpe-Adria »
Pays	13 membres voir www.alpeadria.org
Responsable	Dr. Hellwig Valentin, chargé de cours à l'université Secrétaire général de la Communauté de travail „Alpe-Adria“
Contact	Mag. Thomas PSEINER Secrétariat général de la Communauté de travail „Alpe-Adria“ Antenne de la Communauté de travail „Alpe-Adria“ en Carinthie Office du gouvernement du Land de Carinthie A-9021 Klagenfurt, Mießtaler Straße1 Tél.: +43(0)5 0536-22834 Fax: +43(0)5 0536-22820 Mobil: +43(0)664/80-536-22834 E-mail: thomas.pseiner@ktn.gv.at post.alpeadria@ktn.gv.at
Titre de l'activité	Co-développement et mise en application de la déclaration « Population & culture »
Priorité du MAP	<input type="checkbox"/> Rapport sur l'état des Alpes, suivi et interprétation des développements <input type="checkbox"/> Projets communs dans quatre priorités thématiques: <div style="margin-left: 150px;"> Mobilité, accessibilité, trafic de transit <input type="checkbox"/> Société, culture, identité X Tourisme, loisirs, sport <input type="checkbox"/> Nature, agriculture et sylviculture, paysage cultural <input type="checkbox"/> </div> <input type="checkbox"/> Exécution des tâches conformément à l'article 2 de la Convention alpine <div style="margin-left: 150px;"> Population et culture X Qualité de l'air <input type="checkbox"/> </div>

PC40_05_1_fr

Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine,
2005-2010

	<p>Régime des eaux <input type="checkbox"/></p> <p>Gestion des déchets <input type="checkbox"/></p> <p>X Relations publiques</p> <p>X Echange d'expériences et coopération</p> <p><input type="checkbox"/> Collaboration avec d'autres régions de montagne et conventions</p>
Description succincte de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration relative à l'élaboration du texte de la déclaration « Population & culture » par Mag. Thomas Pseiner dans le cadre du groupe de travail du même nom. - Tenue de l'atelier II sur le thème « Diversité culturelle » dans le cadre du colloque sur la mise en œuvre de la déclaration « Population & culture » les 3 et 4 mars 2008 à Villach. - Actualités permanentes sur la Convention alpine dans le bulletin d'actualisation „Alpe-Adria“ sur www.alpeadria.org
Partenaires les plus importants	<p>Les 13 membres de la Communauté de travail „Alpe-Adria“</p> <p>www.alpeadria.org</p>
Résultats et suivi	<p>Aux termes du point 1.3.3 du MAP/PTP (voir MAP p. 3), la Convention devrait contribuer davantage à une conscience et à une capacité d'actions communes dans l'espace alpin.</p>



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Ständiger Ausschuss der Alpenkonferenz
Comité permanent de la Conférence alpine
Comitato Permanente della Conferenza delle Alpi
Stalni odbor Alpske konference

40

TOP / POJ / ODG / TDR

5

FR

OL: DE

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

2

PC40_05_2_fr

Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine,
2005-2010

Liste des nouvelles publications spécifiques à la Convention alpine (2005 – 2008)

PSAC/SPCA:

- Rapports sur l'état des Alpes: Transport et mobilité, 2007
- Signaux alpins 4 - Documentation des événements naturels, 2006
- Signaux alpins 5 – Atténuation et adaptation au changement climatique dans l'espace alpin, 2008 (MEEDDAT Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement et de l'aménagement durables)
- Le programme de travail pluriannuel (MAP) de la Conférence alpine 2005-2010, 2005
- Cool Schools - the ultimate special edition, 2008
- Dépliant (de / fr / it / sl / eng), 2008
- Dépliant jeunesse (de / fr / it / sl / eng), 2008
- Flying Facts – YPAC, 2008
- Dépliant – Les Alpes (de / fr / it / sl / eng), 2008
- Be smart. It'll pay off in the end (de / fr / it / sl / eng), 2008
- Tour Diary (de / fr / it / sl / eng), 2007 et 2008 (nouvelle édition)

Ministère de la Vie autrichien:

- Agriculture de montagne et espace rural, 2007
- Changement climatique dans l'espace alpin, 2006
- Dimension socio-économique de la Convention alpine, 2005
- Partenariats de montagne internationaux, 2006
- Voyager dans le respect de l'environnement, 2006
- La Convention alpine: Manuel de mise en œuvre, 2007

Ministère fédéral de l'environnement, Allemagne:

- Changement climatique dans les Alpes, 2007
- Réseaux écologiques dans les Alpes, 2008

Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mer

- La Convention Alpine, politiques, législation et mesures d'atténuation en Italie (2006)

CIPRA

- Nous les Alpes! Des femmes et des hommes façonnent l'avenir (de / fr / it / sl), 2007
- CIPRA Info, trimestriel (de / fr / it / sl)

ALPARC

- Les Alpes sous pression (de / fr / it / sl), 2007
- Mobilité douce et espaces protégés alpins (de / fr / it / sl), 2008
- Recueil des bonnes pratiques en éducation à l'environnement montagnard et au développement durable (de / fr / it / sl), 2008
- Trains, navettes et calèches remplacent la voiture (de / fr / it / sl), 2008
- The Carpathian Network of Protected Areas (Eng / Roumain / Tchèque / Slovaque / Polonais / Ukrainien / Serbe / Hongrois), 2007
- ALPARC: Le Réseau alpin des espaces protégés (de / fr / it / sl / eng), 2007
- Rapport final du séminaire « Création d'un réseau écologique d'espaces protégés » (de / fr / it / sl), 2008
- Les espaces protégés alpins – Ensemble pour les Alpes (de / fr / it / sl / eng), 2008

PC40_05_2_fr

Examen à mi-parcours du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine,
2005-2010